

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 5 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 janvier 2026, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier LEBRUN, Maire, Conseiller départemental des Yvelines.

Étaient présents :

Olivier LEBRUN, **Maire**, Vincent GUILLON, Laure COTTIN, Louis LE PIVAIN, Jane-Marie HERMANN, Jean-Michel ISSAKIDIS, Christine CARON, Jean-Philippe OLIER, Jean BERNICOT, Gwénola TESTON, **Adjoint au Maire**, Philippe GEVREY, Patrick OMHOVERE, Pauline BILLAUDEL, Valérie LE DASTUMER, Paola PILICHIEWICZ, Bertrand SCHNEIDER, Aélyz CATTÀ, Arnaud BROSSET, Antoine BRELIÉ-MURRY, Livier VENNIN, Jean GUILBERT, Claire GEAY, Alexandre MEHEUST, Brigitte BIDAULT, Jackie LOTETKA, Elke SÜBERKRÜB, Claire KENNEL **conseillers municipaux**, formant la majorité des membres en exercice

Absents et Pouvoirs :

Isabelle COQUELLE-RICQ a donné pouvoir à Philippe GEVREY

Valérie MAIDON

Camille FAULQUE a donné pouvoir à Jean-Michel ISSAKIDIS

Daniel DER HAROUTIOUNIAN a donné pouvoir à Jean BERNICOT

Aurélien MEHEUST a donné pouvoir à Alexandre MEHEUST

Benoît FLORENCE a donné pouvoir à Claire KENNEL

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

DÉSIGNE comme secrétaire de séance : Vincent GUILLON

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025 :

LE CONSEIL

APPROUVE À L'UNANIMITÉ le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 décembre 2025.

Mr LEBRUN : « Nous avons une séance avec trois délibérations dont une majeure se rapporte au débat d'orientations budgétaires. En préambule, je préciserai que nous sommes bien dans un débat d'orientations budgétaires, et non dans un budget qui sera voté, lui, le 12 mars. Les orientations exposent les grandes lignes, les grandes masses. Je laisse la parole à Jean-Michel ISSAKIDIS, Maire adjoint en charge des Finances. »

1) DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES BUDGET VILLE 2026

Mr ISSAKIDIS : « Comme tous les ans, le débat d'orientation budgétaire, figure imposée, revient. Quelques singularités cependant cette année : un certain nombre d'informations qui vous ont été communiquées ont changé depuis avec l'activation du fameux article 49.3 devant le Parlement le 27 janvier.

Je ne vais pas m'attarder contrairement aux années précédentes sur les éléments étatiques.

Nous allons nous approcher un peu plus de ce qui est de l'ordre du concret et qui intéresse les gens, c'est-à-dire les hypothèses sous-jacentes qui nous ont été imposées, puisque je rappelle que dans une large mesure, nous sommes tributaires de décisions qui s'imposent à nous souvent de façon autoritaire et abrupte.

Une nouvelle aussi : il semble que le fameux DILICO qui pesait dans nos dépenses comme une dépense contrainte, à hauteur de 549 000 euros, ait disparu, du moins à la charge des communes.

Ce qui ne veut pas dire qu'on ne peut pas le retrouver ailleurs. Nous pouvons avoir aussi en cours d'année de mauvaises surprises, telle la diminution ou la disparition de subventions.

Pour le reste, malheureusement, beaucoup des hypothèses qui vous sont présentées sont des soustractions.

S'ajoutent aussi des éléments d'investissement qui viennent impacter ces hypothèses, à savoir un objectif à partir de 2026, et probablement au-delà, de désendettement après une période assez longue d'investissements conséquents.

Dans la partie inférieure de la diapositive présentée, nous retrouvons la suppression du DILICO et un allègement de la contribution au redressement des comptes publics qui passe de 1,6 millions d'euros à 1,040 million d'euros. Il faudra juste être vigilant à ne pas voir apparaître une moins-value en matière d'aide sous une forme ou une autre.

Sont présentées dans le document les orientations spécifiques à la ville, du point 1 à 6, auquel s'ajoute à l'issue d'une période d'investissement assez forte, le point numéro 7, qui plaide pour un désendettement progressif, après une phase ambitieuse d'investissement.

Je pense que tout le monde l'a vu, nous avons beaucoup d'équipements prêts pour les 30 prochaines années et cela donne un peu d'oxygène pour envisager un désendettement et préparer l'avenir.

Ces orientations aboutissent à un autofinancement de 2,3 millions d'euros qui n'est pas ridiculement bas par rapport aux années antérieures, ce qui est quand même plutôt un bon signe. Si ces conditions étaient maintenues avec un autofinancement de 2,3 millions d'euros, ces équilibres qui vous sont présentés pourraient être maintenus.

J'ajouterais une chose : en cours d'année 2025, alors que le budget de la Ville avait été voté, nous avons appris la perte de recettes de taxes foncières à hauteur de 900 000 euros que réglait la RATP pour les stations souterraines du tramway. C'est une recette qui disparaît définitivement.

Nous poursuivons par l'examen des dépenses courantes comparant deux années 2025 et 2026 avec une mesure des écarts. Vous noterez quelques différences en particulier concernant la contribution piscine (moins 27 %). En réalité, il s'agit simplement d'un rattrapage de TVA sur trois ans suite à des décisions techno-financières qui nous échappent. Cela nous impacte par un rattrapage qui pèse sur le compte administratif 2025.

Nous constatons aussi moins 18 % dans le contrat entretien des espaces verts : l'explication tient à ce qu'en cours d'année 2026, il y aura un nouveau marché. Les choses s'affineront d'ici le vote du budget. Tout cela forme un équilibre minimal permettant un débat d'orientations budgétaires, mais sur la base d'éléments exogènes que l'on ne maîtrise pas très bien.

Nous vous présentons également un plan pluriannuel d'investissement qui est toujours très délicat puisque comme vous l'avez compris, on nous demande un engagement durable bâti sur des hypothèses molles. Malgré tout, vous voyez un certain nombre de chiffres : une année 2026 avec un niveau de dépense d'investissements qui est en baisse à hauteur de 13 508 000 euros.

Je me suis malgré tout livré à un petit exercice que je partage. J'ai regardé pour 2026, 2027, 2028, combien en 2022, 2023, 2024 et 2025 et donc 2026, nous avons mis au PPI pour voir un peu les variations, la variabilité en quelque sorte de ces montants.

J'enlève 2022 et 2023 parce qu'on ne chiffrait pas 2028 à ce moment-là. On ne chiffrait que 2026 et 2027 en 2022 et 2023. Depuis 2024, nous chiffrons dans nos PPI successifs 2026, 2027 et 2028.

Quand on compare les chiffres, en 2024, le total sur ces trois années, c'est-à-dire 2026, 2027, 2028, était de 24 131 000 euros.

Dans le PPI 2025, les années 2026, 2027, 2028 en 2025 représentaient 22 912 000 d'euros, c'est-à-dire qu'on baissait en gros d'1,5 million, presque 2 millions.

Nous avons une oscillation de l'ordre de 2 millions sur une vingtaine de millions, ce qui est de l'ordre de 10 %. Mais il y a un autre chiffre qui est beaucoup plus intéressant. Si vous excluez 2026, qui est une année pic, et que l'on se limite à additionner les chiffres de 2027 et 2028, nous voyons une grande stabilité. Si vous considérez les dépenses PPI 2027 plus 2028 telles qu'on les a présentées en 2025, nous étions à 11,7 millions. Si vous considérez les dépenses 2027, 2028 en PPI cette année, nous sommes de l'ordre de 10 millions, 12 millions.

Nous sommes très proches, c'est-à-dire que nous allons vers une stabilisation, en tous les cas en matière de chiffres au-delà de 2026.

La partie recette de ce plan d'investissement vous est présenté, qui combine à la fois des cessions, des subventions, des fonds de concours, à hauteur de 725 000 euros. Certains acteurs continuent à nous aider, la Région, le Département, VGP, l'Etat par la voie de la DSIL.

725 000 euros, à ce stade du débat d'orientation budgétaire, c'est probablement la meilleure hypothèse que nous puissions faire à ce jour, mais qui reste à affiner quand même en vigilance des événements futurs.

Le contexte de l'endettement vous est présenté avec les trois emprunts : un de 2005, un de 12 millions et un troisième, revolving, indexé sur l'Euribor, qui est en taux variable. Ces trois emprunts font un total de 15 157 000 d'euros. Ces montants vont varier dans les années à venir en fonction des engagements contractuels et des charges de remboursement. Nous voyons une énorme marche d'escalier, avec la fin des deux emprunts.

Enfin, les éléments d'emploi qui vous sont présentés, reprennent comme nous le faisons chaque année, la répartition des effectifs par catégorie A, B et C. Par rapport aux années précédentes, les variations sont assez faibles dans la globalité : 341 agents contre 347 l'année dernière.

On vous présente cette répartition par filière, animation, culturelle, sportive, technique. L'évolution de la masse salariale sur ces six dernières années, incluant 2025, mais encore une fois modulo l'actualisation au moment du compte administratif dit CFU. Le CFU 2025 provisionnel est à 13 098 000 d'euros. Nous budgétions pour 2026 13 500 000 d'euros, ce qui représente une augmentation de 3 %. Nous constatons certaines oscillations depuis 2021, une augmentation forte en 2022, 6,3 %. Il y a une stabilisation mais là encore, nous sommes soumis aux affres des décisions erratiques de l'État qui peut décider d'autorité des GVT, des indices et autres.

La structure de la masse salariale vous est présentée en fonction de toute la nature des dépenses, incluant évidemment toute la fraction des cotisations diverses et variées et la Nouvelle Bonification Indiciaire et le Complément Indemnitaire Annuel. »

Mr LEBRUN : « Pour ceux qui sont familiers des comptes privés d'entreprises, vous voyez que les charges patronales ne représentent que 28 % du total, alors que dans les situations patronales des entreprises, c'est beaucoup plus. J'aurais quelques remarques, mais je les ferai tout à l'heure.

Y a-t-il des demandes de parole sur ce débat d'orientation budgétaire ? Je vois une main qui se lève du côté de Mr MEHEUST. Donc, Mr MEHEUST, et après, Mme KENNEL. »

Mr MEHEUST : « Une fois de plus, les orientations qui nous sont présentées semblent dictées par une forme de continuité prudente. Pour résumer notre analyse, c'est le choix de la gestion plutôt que de l'impulsion. En pratique, nous constatons que des engagements de mandat sont reportés de cycle en cycle, transformant parfois les promesses d'hier en programmes de demain.

Le constat est pourtant simple. Viroflay est une ville privilégiée. Grâce à ses finances saines et à la sociologie de ses habitants, notre commune aurait dû, durant ce mandat et les précédents, engager une transformation plus audacieuse. Entre 2020 et 2025, notre délai de désendettement était de trois ans, là où les standards de gestion optimale se situent autour de huit ans.

Contrairement à ce qui est parfois avancé, l'effort d'investissement de ces deux dernières années n'est pas exceptionnel, il est simplement le rattrapage tardif de ce qu'aurait dû être une gestion dynamique sur le long terme.

Nous regrettons que ces investissements se limitent majoritairement à la rénovation de l'existant, sans faire émerger de nouvelles infrastructures ou de nouveaux services structurants pour les Viroflaysiens. Aujourd'hui, alors que le contexte national impose des restrictions budgétaires légitimes, mais contraignantes, ce levier d'action que nous aurions pu actionner plus tôt nous fait défaut.

La gestion en bon père de famille, si elle est vertueuse, ne doit pas devenir un prétexte à l'immobilisme. Nous souhaitons également revenir sur la méthode. Gouverner, ce n'est pas seulement administrer, c'est aussi faire confiance. Nous regrettons trop souvent une approche marquée par une certaine frilosité, voire une appréhension face au changement. Qu'il s'agisse du budget participatif ou de la mise en place de dispositifs de transition écologique comme le compostage, la réponse de la majorité est trop souvent la même, la crainte de la nuisance ou du désordre. Là où nous voyons une opportunité d'engager les citoyens dans la vie de la cité, vous semblez voir un risque. C'est, à notre sens, une erreur de lecture de notre époque. Les Viroflaysiens sont prêts à l'action. C'est parfois l'institution municipale qui semble hésiter à les suivre. De même, nous déplorons la posture de confrontation systématique avec l'État.

S'il est de votre rôle, de défendre les intérêts de notre commune, le recours récurrent à une critique véhémement de l'action nationale ne saurait tenir lieu de stratégie locale. L'élu républicain est un maillon de la chaîne publique, il ne peut se contenter de pointer les carences d'en haut pour justifier les prudenances d'en bas.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour conclure, Viroflay a tout pour réussir. Une situation géographique exceptionnelle, une population engagée et des finances solides. On n'attend pas la même exigence d'une commune en grande difficulté que d'une ville qui dispose de tous les atouts.

Viroflay a un devoir d'exemplarité. C'est une ville qui a les moyens de montrer le chemin de la transition et de la démocratie locale, mais cela demande de la hardiesse et une vision qui dépasse la simple gestion comptable.

Nous espérons que pour l'avenir, la municipalité saura transformer sa prudence en ambition, peut-être pour être enfin à la hauteur des immenses capacités de notre ville. Merci pour votre attention. »

Mr LEBRUN : « Bien. Mme KENNEL. »

Mme KENNEL : « Je voulais souligner que des réponses à nos questions ont été apportées en commission des finances et en particulier sur les détails des recettes fiscales du budget prévisionnel 2025 et prévu au DOB 2026 et nous remercions les services correspondants.

Dans le contexte actuel des élections municipales, les projets à venir n'ont pas été présentés et les orientations annoncées ne concernent que la finalisation de ce qui a été engagé. Ceci limite fortement l'exercice et la vision que nous pouvons avoir des investissements à moyen terme. Par conséquent, nous avons du mal à apporter une analyse pertinente sur ce débat.

Le DOB de 2027 sera sans doute plus significatif pour les élus et les habitants. Il est d'autant plus difficile qu'il n'y a toujours pas d'état de l'évolution démographique de notre commune en introduction à cette discussion. Elle nous prive d'un diagnostic sur les attentes et nous empêche de débattre de façon consistante sur la manière d'y répondre.

En effet, le débat sur les orientations budgétaires met en regard les moyens dont la ville dispose et les besoins qu'elle doit couvrir. Pour autant, et même si nous ne nions pas les difficultés budgétaires nationales et leurs répercussions sur les collectivités locales et donc sur notre commune, les tableaux budgétaires présentés montrent une certaine prudence.

Le contexte électoral accentue sans doute cette prudence, mais la capacité d'autofinancement de la ville est conséquente et, comme les exercices précédents, ce qui lui permettrait d'en consacrer une partie à financer largement de nouveaux projets pour le bien collectif.

En résumé, je vais faire plus court, un débat limité par le contexte électoral cette année et une trop grande prudence de notre point de vue. »

Mr LEBRUN : « Bien, il ne faut pas se tromper de perspective. La Capacité d'Autofinancement est estimée aux alentours de 2,3 millions d'€ pour 2026. Jean-Michel ISSAKIDIS l'a redit tout à l'heure. En fait, elle n'est pas si mauvaise que cela par rapport à d'autres années, sauf qu'avant, nous avions un endettement beaucoup moins important.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que la CAF, l'excédent des recettes de fonctionnement par rapport aux dépenses de fonctionnement doit servir aussi au remboursement des emprunts.

Quand on n'a pas d'emprunt, l'excédent est consacré à l'investissement ou à de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Quand on a des emprunts, il faut d'abord le consacrer au désendettement. Et c'est là le problème, en fait.

Le problème majeur, est que contrairement à ce que Mr MEHEUST et certainement tout son groupe, pensent, nous avons quand même eu deux années de totale « dinguerie » sur la question de l'investissement.

En 2025, 20 millions d'€ ont été consacrés au budget d'investissement, autant que notre budget de fonctionnement. Cherchez une commune qui ait fait ce genre de choix ! vous n'en trouverez jamais ! Et nous, nous l'avons fait. Cette année, nous allons continuer à finir de payer les 13 millions d'euros d'investissement. La frilosité, je ne sais pas où elle est.

Et quand on entend dire « *les promesses d'hier sont les promesses de demain* », non, les promesses d'hier ont été tenues.

Durant le mandat, elles ont toutes pratiquement été tenues à l'exception de La Forge qui sera terminée en avril. Je ne sais pas si c'est l'hiver et si c'est une forme de léthargie dans laquelle vous avez plongé comme une marmotte. En l'occurrence, c'est une léthargie de plusieurs années.

Mettez-vous à jour, vous faites partie d'une association d'élus d'opposition.

Renseignez-vous auprès de vos confrères d'opposition.

Je ne pense pas que qui que ce soit puisse dire qu'un tel niveau d'investissement soit du ressort de la frilosité, de l'immobilisme.

Je reprends les termes que vous avez dits. Je suis effaré d'entendre cela. Vous avez entendu les réactions autour de la table. C'est effarant d'entendre ce genre de choses. Je ne sais pas si vous le pensez vraiment, si vos autres collègues auprès de vous le pensent réellement aussi. Je ne les ai pas vus. Cela fait six mois qu'elles sont là, elles connaissent un peu moins. Je suis effaré.

J'ai fait beaucoup de Débats d'Orientations Budgétaires, notamment des DOB d'année électorale. Durant une année électorale et même l'année suivante, il ne se passe pas grand-chose. Nous n'allons pas prendre des engagements spécifiques dans le DOB maintenant alors que personne n'a encore été élu. Nous sommes sur une année de transition dans laquelle l'on positionne un certain nombre d'éléments budgétaires qui sont en train de se finir.

Les autres années, nous sommes sur une sorte d'investissement un peu plus courant et qui permet aussi de tenir compte des capacités financières résiduelles de la commune.

Lors d'une année électorale, on ne peut pas imaginer avoir plus d'ambitions que celles qui sont affichées ici, d'autant que la situation financière s'est largement dégradée du fait de l'État.

Quand on dit qu'il faut sortir d'une confrontation systématique avec l'État, alors non. Depuis l'arrivée de François HOLLANDE en 2012, l'État n'a eu de cesse de ponctionner les collectivités locales et les communes et pourquoi ? Pour avoir une dette de l'État qui ne fait que croître.

Je le rappelle, pour ceux qui n'étaient pas encore nés à l'époque, la DGF sous François HOLLANDE a été divisée par deux à Viroflay. Dans les Yvelines, elle a été divisée par dix. Depuis un certain nombre d'années, nous subissons le bonneteau fiscal, le sauve-qui-peut généralisé pour essayer de descendre au niveau des 3 % de déficit par rapport au PIB. Nous en sommes loin.

Heureusement que le DILICO a été supprimé pour les communes par le Sénat : c'était 500 000 euros de plus de prélèvements pour Viroflay.

La CNRACL, c'est 130 000 euros de plus dans ses cotisations de retraite des collectivités locales. La suppression de la compensation pour les établissements industriels et commerciaux, c'est une décision de l'État.

Nous sommes liées à beaucoup de décisions de l'État qui impactent de façon considérable les finances de la ville de Viroflay.

Après, il y a la conjoncture, perceptible sur la baisse des droits de mutations qui sont en train de remonter progressivement.

Je rajoute une autre chose. Vous dites « *Nous sommes dans une confrontation avec l'État* », mais en l'occurrence, nous pouvons évoquer la taxe d'aménagement. Nous avons 40 000 euros d'envisagés pour 2026. Il y a deux ans, nous avions 350 000 euros de taxe d'aménagement. Qu'est-ce qui se passe ? L'État a décidé de changer la règle sur la taxe d'aménagement. Auparavant, la taxe d'aménagement était réglée par les promoteurs, les propriétaires qui font un agrandissement, une surélévation, une construction nouvelle, dans les 12 mois qui suivaient l'attribution du permis de construire. Désormais, le paiement de la taxe d'aménagement est effective à la déclaration d'achèvement du chantier, une fois les travaux finis. En pratique, cela décale l'encaissement de deux, trois ou quatre années.

De plus, l'État a décidé que ce n'était plus les DDT qui étaient chargées de collecter, mais la Direction Départementale des Finances Publiques qui a un retard considérable sur les encaissements et les versements aux collectivités. Pour l'instant, nous ne récupérons rien du tout, alors même que les constructions se font. La taxe d'aménagement fait en sorte de pouvoir aménager les voiries et les réseaux dans le cadre de ces nouvelles constructions.

Donc, je le dis haut et fort, je suis en totale contradiction avec Mr MEHEUST et le groupe Viroflay c'est vous : l'État nous met dans la mouise depuis des années. Et il le fait sciemment.

Je continuerai, ici même, et tous ceux qui seront autour de la table, j'espère en tout cas, continueront à dire que l'État nous met dans la mouise sciemment pour essayer de régler ses problèmes purement budgétaires, sans les régler pour autant. En revanche, nous voyons les incidences sur notre budget.

Je m'insurge complètement sur ce qui a pu être dit, annoncé, sans que vous rougissiez, en fait, de honte, en disant cela. Je suis effaré. Voilà.

J'avais lu dans un papier que vous aviez fait que vous aviez corrigé. Vous parliez d'immobilisme, de paresse. Cela ressurgit maintenant. Je ne sais pas bien pourquoi. Enfin, si, je sais pourquoi.

Mais je suis quand même un peu surpris de voir que vous continuez dans cette veine-là. J'attends de voir les élections municipales.

Sur la question de l'autofinancement, je le redis aussi. Je trouve que nous prévoyons un autofinancement qui n'est pas si ridicule que cela, malgré ce que nous avons pu subir. C'est plutôt positif, parce que là aussi, nous essayons de faire les efforts nécessaires, notamment faire en régie plus que faire appel à des entreprises extérieures, notamment sur la question des espaces verts, sachant que dans les sujets de verdir une ville, cela nécessite aussi de faire des dépenses de fonctionnement.

Je me suis agacé, mais c'était à bon escient, en tout cas.

L'autre chose, Mme KENNEL, je vous le dis aussi, c'est une constante de votre groupe. Selon vous, lorsqu'il y a un excédent, il faut l'utiliser pour le fonctionnement. Ma réponse est non. Là, c'est une constante chez moi et dans mon groupe. Lorsqu'on a des excédents, on les consacre à l'investissement. C'est une évidence. Si on commence à les consacrer au fonctionnement, nous nous privons de possibilités d'investir dans Viroflay, tel qu'on a pu le faire. L'investissement génère aussi du fonctionnement. Quand on crée de nouveaux équipements, il faut les chauffer, il faut les éclairer, il faut les entretenir et les nettoyer. Je continuerai à dire : s'il y a des excédents, nous les consacrons, un, au désendettement et deux, à l'investissement et pas à créer des dépenses de fonctionnement supplémentaires, qui ne correspondent pas forcément, en plus, aux besoins de la population. Nous sommes aussi à l'écoute de la population. Il n'y a pas forcément de besoins nouveaux de la population. Ce que nous avons pu faire jusqu'à présent permet justement à la population de vivre correctement à Viroflay. Ce sont aussi les choses qui nous différencient les uns des autres. La prudence, je revendique une forme de prudence. C'est l'un des principes comptables, vous savez, le principe de prudence que je revendique. Parce qu'en fait, en matière budgétaire, on n'est jamais certain de ce qui va arriver l'année suivante. La preuve : une fois le budget voté l'an dernier, la RATP nous dit « *je ne vous paye plus les 700 000 euros* » et l'État me dit « *je ne vous paye pas non plus les 700 000 euros de compensation de la réduction de 50 % de la taxe sur les équipements industriels et commerciaux* ». Et la DDFIP nous disant généreusement : « *vous pouvez réunir le Conseil Municipal pour augmenter les taux de la taxe foncière pour compenser ce manque à gagner, si vous le souhaitez* ». Nous ne l'avons pas fait et je m'en réjouis ».

Voilà les réponses que je voulais vous apporter sur vos différentes interventions et sur la présentation qu'a pu faire Jean-Michel ISSAKIDIS de ce Débat d'Orientations Budgétaires. Nous devons prendre acte du fait que ce Débat d'Orientations Budgétaires a eu lieu. Chacun a pu s'exprimer pleinement.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS, Maire-Adjoint rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires concernant le budget de la ville pour 2026.

DIT que le rapport d'orientation budgétaire sera transmis au Président de la Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP) et sera mis à disposition du public à l'Hôtel de Ville.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2) DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT AVEC RÉSERVATION D'UN LOGEMENT – LES RÉSIDENCES YVELINES ESSONNE – 24 RUE JOSEPH BERTRAND

Mr ISSAKIDIS : « Cette délibération permet de garantir des lignes d'emprunt contractées par Résidences Yvelines Essonne.

Cette délibération est en ligne avec ce dont on parlait juste avant. Vous évoquiez la confiance. Les conditions qui nous sont imposées au travers des contrats de garantie d'emprunt ne le sont pas.

Il s'agit d'une opération menée par les Résidences Yvelines Essonne, - sept logements, trois PLAI, quatre PLUS, - rue Joseph Bertrand.

Il nous est demandé de garantir deux lignes de crédit, l'une de 232 230 euros pour des logements PLAI et le complément de 423 981 euros pour des logements PLUS, à des taux pour les PLAI indexés à - 0,2 % sur le taux du livret A et pour les PLUS à + 0,6 % au-dessus du taux du Livret A.

Ces crédits ont été souscrits auprès de la Banque des territoires au taux suivant : - 0,2 % sur 230 000 euros, + 0,6 % sur 423 000 euros. Ces emprunts sont d'une durée de 14 ans, relativement courtes comparées à d'autres garanties qui nous ont été soumises (60 ans, 80 ans).

Je porte toujours une attention particulière aux conditions contractuelles qui sont spécifiques et parfaitement inacceptables partout ailleurs. L'article 16 des garanties dispose que nous nous engageons dès la première demande, de rembourser l'intégralité de tout à la première défaillance en renonçant à tout principe de discussion. On fait un chèque en blanc.

Pire, l'article 17.2.2 : le nantissement des actions de Résidences Yvelines Essonne nous oblige à tout rembourser. Qu'est ce que le nantissement ? Cela consiste à mettre en garantie ces actions sur un autre crédit. Ce serait une mauvaise surprise. D'où ce principe de prudence qui est plus qu'un principe de prudence, c'est un principe de survie. »

Mr LEBRUN : « Il se trouve qu'un des directeurs de Résidences Yvelines Essonne habite Viroflay : on le prendra en otage si jamais il envisage de nantir les actions de Résidences Yvelines Essonne.

Effectivement, le montant des emprunts et la durée sont significativement moins importants du fait que c'est un bâtiment qui appartient à la ville. Ce bâtiment a été confié au travers d'un bail à réhabilitation à Résidences Yvelines Essonne, pour que ce bailleur puisse le réhabiliter, le mettre en location. Nous sommes dans un cas de figure assez différent du logement social classique. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS, Maire-Adjoint rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 656 211 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt n° 180986 constitué de 2 lignes de Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 656 211 €, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : En contrepartie de la garantie d'emprunt, le bailleur social s'engage à réserver à la Ville un contingent d'un logement.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

3) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PASSAÏ

Mr LEBRUN : « Il s'agit d'une attribution d'une subvention exceptionnelle au bénéfice d'une association dénommée PASSAÏ.

Il existe une section au collège Maryse Bastié à Vélizy qu'on appelle une SEGPA. La SEGPA est une scolarité adaptée à des élèves qui nécessitent un accompagnement, parfois sur le chemin un peu plus professionnel. Cette classe SEGPA a noué des contacts avec un lycée togolais avec des projets, notamment un projet de voyage au Togo.

Sur les 20 collégiens de cette section, quatre sont viroflaysiens. Ce projet ne peut se faire qu'à partir du moment où il y a un certain nombre de financements extérieurs. Les villes de Vélizy, Jouy et Viroflay, qui ont des élèves ressortissants de leurs communes dans cette SEGPA, ont été sollicitées.

Nous proposons une subvention de 400 euros par élève viroflaysien, soit 1 600 euros, versée non pas à la SEGPA, mais à l'Association PASSAÏ, qui organise le voyage qui se déroulera du 8 au 17 avril prochain. »

Mme TESTON : « Je précise que les élèves de SEGPA ne participent pas tous au projet. Il y a quelques élèves de SEGPA et des élèves qui sont en quatrième, en troisième du collège. Les quatre élèves de Viroflay eux sont scolarisés dans la SEGPA du collège. »

Mr LEBRUN : « Absolument. Nous accompagnons seulement les élèves viroflaysiens de la section SEGPA. »

Mme SÜBERKRÜB : « *Cités* soutient ce projet solidaire. Les subventions pour les classes d'environnement ont été en forte baisse ces dernières années et soutenir ce projet solidaire est très

encourageant. Nous souhaitons que tous les collégiens de Viroflay puissent bénéficier d'une telle subvention si d'autres projets se présentaient. »

Mr LEBRUN : « Je vous dis non. Nous finançons ce projet car nous sommes dans le cadre d'une SEGPA. Le collège a ses propres ressources qui sont fournies par le département et par les parents. La ville n'interviendra pas sur les séjours que pourraient faire les collégiens du collège Jean Racine. Par ailleurs, on ne peut pas dire, Madame SÜBERKRÜB, que les budgets consacrés aux classes d'environnement aient baissé sur les dernières années. Au contraire, nous sommes partis de zéro il y a trois ans pour instaurer un budget de 30 000 euros pour les classes d'environnement en 2024, budget étendu aux écoles maternelles en 2025. Nous ne pouvons pas dire que les budgets classes d'environnement aient été en baisse sur les dernières années. Ce n'est pas vrai. »

Mme SÜBERKRÜB : « Il y a six ans, il y avait un budget assez conséquent pour les classes d'environnement. Malheureusement, vous avez tout arrêté avant de les remettre il y a deux ans. Mais le budget n'est pas au même niveau qu'avant. »

Mr LEBRUN : « C'était mieux avant. C'est ce qu'on dit toujours. Vous militiez pour revenir à une subvention à la classe d'environnement, ce que nous avons fait, même si elle n'est pas au niveau de ce qui avait pu se faire avant. Je tiens à le rappeler. Mme BILLAUDEL, qui était Maire adjointe à l'époque, sait très bien quelles sont les circonstances qui ont fait que nous avons dû à un moment donné abandonner ce genre de subvention. »

Mme BILLAUDEL : « Je rappelle que l'organisation des classes d'environnement relève de la responsabilité de l'enseignant et de l'Éducation nationale. Les inspecteurs d'Éducation nationale ont contraint les enseignants à réduire le coût et la durée des classes d'environnement. Et pour qu'un enseignant puisse partir avec sa classe de découverte, il doit soumettre un projet à son inspecteur de secteur. Il y a 10 ans, les enfants partaient 12 jours dans des conditions de luxe ; excusez-moi, aujourd'hui, ce n'est plus faisable parce qu'aujourd'hui, les inspecteurs et l'Éducation nationale veulent que cela dure cinq, six jours au maximum, avec un budget moindre. »

Mr LEBRUN : « Pour revenir à la question des collèges, nous allons nous retrouver face à une situation que nous n'avons jamais connue. Je pense que ces séjours vont devoir s'arrêter car les familles ne peuvent pas prendre en charge le coût des accompagnateurs. Pourquoi ? Il a quelques années, une association de parents d'élèves, la FCPE, a fait un recours : l'enseignement est gratuit et les parents n'ont pas à payer les accompagnateurs d'une classe d'environnement.

Qui va les financer ? Le Département. Or le Département finance le fonctionnement d'un collège et non la pédagogie. Les classes d'environnement, les séjours font partie de la pédagogie.

Nous allons nous retrouver avec des collèges qui, progressivement, utilisent leurs réserves. Je ne manque pas de le dire systématiquement à tous les Conseils d'administration de collèges dans lesquels je vais en répétant que ce n'est du ressort ni de la ville ni du département de prendre en charge les frais d'accompagnement.

En revanche, la Ville intervient au sein du collège au moment du temps méridien dans le cadre d'animations pour faire connaître aux adolescents nos différents services d'animation telle la MJV. »

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL

À L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés

APPROUVE le versement d'une subvention de fonctionnement de 1 600 € au bénéfice de l'Association PASSAÏ.

APPROUVE la convention de financement entre la Ville et l'Association PASSAÏ pour le projet de « Collège solidaire » impliquant quatre jeunes Viroflaysiens.

DIT que les crédits sont prévus au budget municipal 2026 Chapitre 65, compte 65 75 8.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

QUESTIONS ORALES

Mr LEBRUN : « J'ai reçu des questions orales, d'abord du groupe CITES puis du groupe Viroflay C'est Vous. »

Mme KENNEL : « Nous avons une question relative au réseau de chaleur de géothermie dont la mise en service est prévue à Viroflay en 2029. Un certain nombre d'immeubles d'habitation collective sont prévus d'être construits, notamment sur l'avenue du Général Leclerc. En ce qui concerne ces futures constructions, comment garantir qu'elles pourront bien bénéficier de cet apport d'énergie renouvelable, qui est plus vertueuse, alors qu'à notre connaissance, il n'y a pas de contrainte de chauffage collectif inscrite dans le PLU ? Merci par avance de votre réponse. »

Mr LEBRUN : « La réponse va être assez simple. Le SIGEIF, qui est maître d'ouvrage du projet de géothermie a désigné le concessionnaire, Dalkia, qui développera ce réseau de chaleur sur une cinquantaine de kilomètres au sein des quatre villes concernées. Le déploiement s'échelonnait de 2027 jusqu'en 2031.

Sur la question des immeubles : les derniers construits sur l'Avenue du Général Leclerc n'ont pas pour l'instant d'obligation d'être reliés à la géothermie : le PLU ne l'impose pas.

Il faudra modifier le PLU pour intégrer cette obligation de branchement au réseau de chaleur. Sans attendre, les discussions seront entreprises avec les promoteurs pour les informer qu'il faudra l'intégrer. Je pense qu'un promoteur y verra un atout évident pour la commercialisation de ce type de logement à partir du moment où il pourra dire à ses futurs acquéreurs qu'ils pourront bénéficier d'un chauffage à un tarif maîtrisé, contrairement au gaz et à l'électricité. »

Mr MEHEUST : « La liste Viroflay C'est Vous souhaite aujourd'hui aborder avec vous la question des Ressources Humaines. Pourriez-vous tout d'abord nous apporter des précisions sur la répartition des emplois dits protégés au sein de la mairie et de ses différents services ? Ensuite, concernant les objectifs de recrutement et d'avancement, ont-ils été atteints par rapport aux prévisions initialement établies ? En matière de Gestion Prévisionnelle de l'Emploi et des Compétences, GPEC, quelles sont les projections à trois ans et à cinq ans ? Quels seront les coûts, charges, salaires associés aux embauches, titularisation, avancement, reclassement et départ en retraite ? Par ailleurs, notre pyramide des âges sera-t-elle plus équilibrée à l'avenir ?

Enfin, pour terminer, la nouvelle mutuelle santé proposée aux agents est-elle plus adaptée en termes de garantie et de prise en charge ? Répond-elle aux attentes et besoins spécifiques de chacun qu'il soit contractuel en CDI, en CDD, titulaire, vacataire, à temps plein et à temps partiel ?

De plus, serait-il possible de conserver cette mutuelle après le départ effectif de la mairie ?

Nous vous remercions par avance pour vos réponses. »

Mr LEBRUN : « Beaucoup de questions sont posées et je vais essayer de vous répondre même si je ne comprends pas la finalité de certaines.

Nous comptons 19 emplois dits protégés, qui concernent des personnes en situation de handicap, dont 15 femmes et quatre hommes : une femme en catégorie A, trois femmes en catégorie B, sept femmes en catégorie C, un homme en catégorie C.

Pour les non titulaires, sept personnes sont concernées.

Sur les objectifs : avons – nous atteint nos objectifs de recrutement et d'avancement par rapport aux prévisions initialement établies ? Je ne sais pas vous répondre car nous ne fixons pas d'objectif de recrutement particulier. Nous recrutons lorsqu'il y a besoin. Les besoins se font au fil de l'eau en fonction des départs. Des personnes nous disent qu'elles s'en vont parce qu'elles mettent fin à leur

contrat. D'autres nous disent qu'elles partent à la retraite, mais dans un horizon d'un an, deux ans ou trois ans.

Donc, on se dit « *est-ce qu'il faut les remplacer, pas les remplacer ?* » Il n'y a pas d'objectif a priori sur ces questions de recrutement. Nous le faisons si nous considérons qu'il y a un besoin en termes de remplacement des personnes.

Ce que je peux quand même vous dire, c'est que, concernant la petite enfance, nos objectifs sont de faire en sorte que nous ayons les personnels nécessaires, avec les compétences nécessaires, les formations nécessaires, les diplômes nécessaires, pour encadrer les enfants.

C'est cela le vrai objectif. Idem pour les animateurs. Nous avons un vrai objectif car il est réglementaire. Nous devons remplacer un départ par une personne de même qualification. Dans ces secteurs, les objectifs sont bien remplis.

En matière de GPEC, projection à trois ou cinq ans, nous sommes dans le domaine de la boule de cristal. Je le dis tel quel parce que quand vous demandez quels sont les coûts, charges, salaires associés aux embauches, titularisations, etc. je n'en sais rien. D'autant que l'État peut décider d'augmenter le point d'indice, d'augmenter les cotisations de retraite. Si vous connaissez quelqu'un au niveau de l'État qui est capable de nous dire quelles sont les prévisions à trois ou cinq ans en termes d'augmentation des charges sociales sur les collectivités locales, merci de me donner son numéro de téléphone.

En tout cas, je ne peux pas vous répondre. Vous me demandez si notre pyramide des âges sera plus équilibrée à l'avenir. Je ne sais pas ce que veut dire une pyramide des âges plus équilibrée. Est-ce que vous pouvez expliciter ce concept ? »

Madame BIDAULT : C'est une déformation professionnelle parce que j'ai travaillé en ressources humaines. Effectivement, quand on parle de pyramide des âges, c'est au niveau de l'équilibrage entre les hommes et les femmes. On s'aperçoit qu'effectivement, au niveau de la mairie, ce qui paraît logique, nous avons plus de femmes en poste que d'hommes. C'est tout à fait explicite, mais concernant la pyramide des âges, par rapport aux entrées et aux sorties, y aura-t-il « un gros trou » à un moment donné entre les départs en retraite et les embauches à venir ou l'équilibrage va-t-il se faire ? »

Mr LEBRUN : « Il y a deux aspects. Il y a une pyramide des genres et une pyramide des âges si je comprends bien.

Si vous parlez homme-femme, il y a des métiers ou des filières où on ne trouve aucun homme ou très peu d'hommes. Nous avons deux hommes dans les crèches pour une soixantaine d'agents femmes. Nous n'arriverons jamais à équilibrer de ce côté-là. Dans le domaine technique, nous trouvons beaucoup plus d'hommes que de femmes. Je ne peux pas vous dire que nous aurons une pyramide des genres ou un équilibrage qui se fera de ce côté-là.

Concernant la pyramide des âges, je ne sais pas ce que cela veut dire une pyramide des âges équilibrée. Lorsqu'on a des fonctionnaires, il y a des personnes titulaires, qui peuvent être là jusqu'à leur retraite. Etant là jusqu'à leur retraite, tant qu'elles ne partent pas, elles sont là.

Dans ce cas, on ne les remplace pas par des plus jeunes. Il faut attendre qu'elles partent pour savoir si on les remplace et si on les remplace par les plus jeunes.

Remplacer par les plus jeunes, cela veut dire qu'il faut qu'on trouve aussi des plus jeunes. Ce qui n'est pas non plus évident.

Je vous indique que nous n'avons strictement aucun objectif en termes d'équilibrage de la pyramide des âges. La pyramide des âges est un constat. J'aimerais avoir des jeunes partout, la masse salariale est moindre.

Et surtout dans les crèches, quand on nous dit « *attention, votre coût des crèches est beaucoup plus important que dans d'autres collectivités* ».

Oui, mais parce qu'en fait, nous avons effectivement des personnes qui ont une ancienneté beaucoup plus importante. Le recrutement des jeunes pose aussi d'autres sujets. Les jeunes sont un peu moins attachés et fidèles à un employeur dans le secteur privé comme dans le secteur public.

La question de l'équilibre est un constat. On ne peut pas la fixer comme étant un objectif.

Concernant la question de la mutuelle santé : je vous rappelle qu'elle est issue d'une consultation par le CIG, qui est en charge de la gestion du personnel des collectivités locales de la Grande Couronne. Le CIG a fait toute l'analyse nécessaire pour faire en sorte que les réponses qui sont apportées soient les réponses les plus adaptées possible aux situations des agents municipaux. Ce n'est pas la peine de refaire nous-mêmes une comparaison. Effectivement, le choix est adapté aux situations. Après, selon les situations CDI, CDD, titulaires, vacataires, cela ne change rien : la mutuelle est adaptée à chaque statut et chacun peut y adhérer ou non.

Lorsque des agents partent de la collectivité, ils peuvent continuer à souscrire à la mutuelle, mais sur leurs propres deniers.

La séance est achevée. Je vous rappelle qu'il y aura une prochaine séance le 12 mars prochain, des élections les 15 et 22 mars et que tous les élus municipaux ont le devoir de contribuer à la tenue des bureaux de vote. Si quelqu'un décide de s'affranchir de cette règle, il faut qu'il ait de bonnes raisons pour le faire. Vincent GUILLON prépare d'arrache-pied l'organisation des bureaux de vote pour faire en sorte que les bureaux puissent être tenus comme il se doit selon les règles en vigueur en France. »

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h20.

Affiché le 9 février 2026